



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prime exceptionnelle pour le personnel soignant

Question au Gouvernement n° 2990

Texte de la question

PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LE PERSONNEL SOIGNANT

M. le président. La parole est à Mme Christine Pires Beaune.

Mme Christine Pires Beaune. Monsieur le ministre de la santé, la fameuse prime exceptionnelle qui doit être octroyée aux agents des trois fonctions publiques mobilisés sur le terrain a fait l'objet de deux décrets publiés le 15 mai au *Journal officiel*. Pourtant, les personnels des EHPAD et des services d'aide à domicile attendent toujours. Le 7 mai, vous indiquiez : « Tous les personnels des EHPAD, quel que soit leur statut, percevront une prime pour valoriser leur engagement sans faille pendant cette crise », ajoutant : « dans le reste du secteur médico-social, une prime sera annoncée et détaillée prochainement ». Ma première question est simple : Quand et combien ? Qu'en est-il des personnels des sociétés prestataires de restauration, de nettoyage ? Vont-ils être oubliés ?

Mme Marie-George Buffet. Monsieur le ministre, vous écoutez ?

M. André Chassaigne. Écoutez la question !

Mme Christine Pires Beaune. Par ailleurs, ni les primes ni, encore moins, les fameuses médailles ne constitueront un solde de tout compte. Ce que veulent avant tout les personnels soignants, c'est plus de salaire et, surtout, plus de collègues. On doit répondre au besoin de soins des Français « quoi qu'il en coûte ». Il semble que le Président de la République ait eu l'occasion de s'en rendre compte le 15 mai, lors de sa visite à la Pitié-Salpêtrière. Il a promis à cette occasion de mettre fin à la « paupérisation » des personnels soignants : il a bien fait.

Vous lancez le 25 mai ce que vous avez appelé un « Ségur de la santé », une concertation avec les partenaires sociaux afin de présenter un plan pour l'hôpital cet été. Très bien là encore, mais cette conférence ne devra pas déboucher que sur un plan pour l'hôpital ; elle devra concerner tous les secteurs : l'hôpital, mais aussi la médecine de ville, les EHPAD, l'aide à domicile, les soins palliatifs. La crise nous démontre qu'il faut absolument arrêter de raisonner en silos.

M. André Chassaigne. En silos et en coffres de banque !

Mme Christine Pires Beaune. Je me souviens que le Président de la République avait promis une loi dépendance pour 2018 puis pour 2019 : nous sommes en mai 2020. Allons-nous enfin mener une réflexion globale et agir pour le bien soigner et le bien vieillir ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, FI et GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Votre question me permet de rappeler les travaux en cours, auxquels je ne doute pas que vous prendrez toute votre part tant ces enjeux sont susceptibles, par leur importance, de transcender les clivages politiques. Il s'agit en effet de prendre soin de ceux qui prennent soin de nous, à l'hôpital comme à domicile ou en EHPAD, vous avez raison. En la matière nous traînons un retard historique de quarante ou cinquante ans, conséquence, probablement, du fait que ces métiers sont historiquement des métiers féminins et insuffisamment reconnus socialement. Or, à la faveur de la crise, beaucoup ont redécouvert – pas tous : beaucoup ne l'avaient pas oublié – la nécessité absolue de ces métiers pour donner du sens à la société et prendre soin de nous quand nous sommes fragiles.

Le Président de la République et le Premier ministre ont annoncé 1 milliard d'euros de rallonge pour le budget des EHPAD, soit 500 millions pour les établissements en tant que tels et quasiment autant au travers d'une prime versée aux personnels, y compris pour les services de soins infirmiers à domicile, les SSIAD. S'agissant des services d'aide à domicile, des discussions sont en cours avec les départements, puisque, comme vous le savez, ils ne relèvent pas de la même compétence que les salariés des EHPAD.

Mais le chantier est plus global – le mot n'est pas joli : je ne sais s'il faut parler plutôt d'un « Ségur de la santé » ou d'un appel aux soignants. En tout cas, nous allons en tout cas prendre soin de ceux qui prennent soin de nous quotidiennement.

M. Pierre Cordier. Il est temps !

M. Olivier Véran, ministre . Vous avez raison de dire qu'on aurait tort de privilégier un fonctionnement en silos qui n'a pas eu lieu d'être face à l'épidémie : il n'y a pas eu la médecine de ville contre l'hôpital ou le sanitaire contre le médico-social. Sans l'hôpital et sans la médecine de ville, les EHPAD n'auraient pas pu être accompagnés comme ils l'ont été. Sans l'intervention bienveillante de la coordination au sein des établissements médico-sociaux, l'hôpital aurait dû faire face à une demande plus importante, qui aurait risqué de saturer davantage encore ses services.

Tel est l'état d'esprit qui est le nôtre au moment où nous tendons la main aux organisations de salariés de tous ces secteurs essentiels. Nous allons avancer avec eux et je suis sûr que vous serez avec nous dans ce combat. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pires Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2990

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 mai 2020](#)